

*Procès verbal*  
*Saison 2024-2025*

**ENSEMBLE  
PV 687 DU  
9 JANVIER 2025**



**E FOOT 38**

Journal Officiel  
*le Foot en Isère, Moi j'adhère*

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



## COMITE DE DIRECTION

Réunion du 20 décembre 2024 à 17h30

### Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

**Président** : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

**Présent(e)s** : Mmes BRAULT Annie – MM. BOULORD Jean Marc - BUOSI Bernard - CHASSIGNEU Guy – COCHARD Jean Luc – LOSA Jean Michel - MALLET Marc – MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc – NURIT Fabien - SOZET Jean Louis - THEVENIN Cyril - TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel –VEYRET Bernard.

**Excusés** : Mme STRAPPAZZON Laurie - MM. SCELLIER Christian - BOURGEOIS Samuel - CICERON Fabien

Assistent : MM. DUTCKOWSKI Yohan – BOUAT Gérard – N'AIT DRISS Youssef

---

## ORDRE DU JOUR

---

1. Approbation des PV du Comité du 17 octobre et du 2 décembre 2024.
2. Courriers et informations diverses
3. Fermeture district Noel
4. Dates des CD 2ème partie de la saison
5. Modification contrat CTDA
6. Retour sur AG du 22 novembre et AG Laura
7. Retour sur Election Président FFF
8. Retour sur le Noel du futsal
9. Remise Label et visite bilan intermédiaire
10. Week end Bénévoles à Clairefontaine
11. Point toutes compétitions (reports etc.....)
12. Centenaire
13. Questions diverses pour le 16 décembre au plus tard

## Ouverture de séance à 17 h 30 par Hervé GIROUD GARAMPON :

### 1. Approbation des PV du Comité du 17 octobre et du 2 décembre 2024

Thierry TRUWANT, absent au dernier C.D., demande confirmation quant à la décision de mettre les finales vétérans et foot entreprises et en semaine sur un même site.

Confirmation sous condition que le site trouvé soit central.

Le Comité de Direction approuve les deux P.V.

### 2. Courriers et informations diverses

a) Invitation du club de SEYSSINET à sa porte ouverte du samedi 21 décembre de 10h00 à 14h00 Avec pour thème le foot en marchant Hervé GIROUD-GARAMPON et Jean Marc BOULORD représenteront le DISTRICT ISERE de FOOTBALL.

b) Candidature de Monsieur Corentin REY, président du club de LAUZES pour participer à la commission des Présidents. Candidature validée

c) Candidature du club EYBENS pour l'organisation des finales U13 du 5/04/2025.

d) Candidature du club de Saint-Quentin-Fallavier pour l'organisation de la journée de la femme le dimanche 16 mars 2025.

e) Candidature du club de GF 38 pour l'organisation de la Journée de la femme du dimanche 16 mars 2025 en organisant un plateau qui se terminerait par le match de D3 féminine de l'équipe fanion contre Montpellier.

f) Candidature conjointe du CS NIVOLAS et de la mairie de NIVOLAS VERMELLE pour l'organisation de la journée des droits de la femme le 16 mars 2025.

g) Candidature du Club d'EYBENS pour l'organisation de plateaux U10-U11 pour la journée de la femme du 16 mars 2025.

h) Courrier de M. Zyed BEN EL HADJ annonçant l'arrêt de sa carrière d'arbitre et sa candidature pour un poste de délégué puis nouveau courrier de Zyed au désignateur des arbitres U20, pour lui signaler qu'il continuait jusqu'à la fin de saison dans cette catégorie. Le Comité de Direction n'est pas favorable à la présence d'arbitre parmi les délégués.

i) Avec 152 classes primaires inscrites, le district de l'Isère de football arrive au niveau national nettement en tête des districts proposant le foot à l'école, fruit de l'excellent travail de Jérémy HUGONNARD ROCHE.

j) La sélection U15 Garçons de Mehdi BENLAHRACHE et son staff remporte la coupe interdistricts. Félicitations

k) Hervé GIROUD-GARAMPON demande à IEFF, la prise en charge financière de la journée entière de la mise à disposition de Thomas BARTOLINI lors d'un stage de gardien de but à Clairefontaine pour deux heures de formation. Le Président tient à ce qu'il en soit ainsi l'absence du district étant sur la totalité de la journée et non sur une demi-journée comme voulu par IEFF.

l) Sport Planification : Office Municipal des Sports de la ville de GRENOBLE organise le 13/02/2025, la 22<sup>ème</sup> édition des trophées des sports.

m) Courrier de Philippe DIALLO, président de la F.F.F. rappelant l'appel de l'U.E.F.A. à la mobilisation contre le racisme – agir sur le terrain. La C.D.A a été destinataire du courrier et son président précise que ses arbitres en ont été avertis.

n) Conseil de Ligue : rappel barème disciplinaire sur le principe de neutralité.

o) Courrier d'un papa de joueur U11 de MANIVAL choqué par le comportement de parents et dirigeants du club de GIERES.

Rencontrés par Hervé GIROUD-GARAMPON et Marc MALLETT, les dirigeants de GIERES (Président) ont demandé au papa concerné de ne plus venir au stade jusqu'à la fin de saison, sanction acceptée et appliquée. Une décision exemplaire et courageuse qui devrait servir d'exemple pour tous.

p) Courrier FUTSAL RIVOIS : bilan demi-saison

Le club dresse un bilan plus que négatif de la mi-saison du FUTSAL pointant du doigt certains dysfonctionnements :

✓ Le manque d'arbitres engendrant des situations délicates à gérer pour les clubs recevants et pour les arbitres bénévoles.

- ✓ Un manque de sanction envers les clubs qui ne respectent pas les règles fixées en début de saison.
- ✓ Un problème licences (les joueurs sont-ils tous licenciés ?)
- ✓ Des problèmes de comportements plus qu'agressifs des spectateurs.

Le C.D. prend note de ces remarques mais s'interroge également :

- ✓ Les clubs (même les plaignants) ont-ils inscrits des candidats arbitres aux diverses formations proposées ?
- ✓ Des réserves ont-elles été déposées à un moment ou un autre sur la feuille de match ?
- ✓ Le contrôle des licences est-il fait avant les rencontres ?
- ✓ Des remontées des problèmes rencontrés lors de matchs ont-ils été retournés au DISTRICT ISERE de FOOTBALL ?

Remarques du C.D. : les clubs de FUTSAL sont, dans la plupart des cas, des consommateurs mais ne proposent et n'apportent rien de concret à l'évolution de cette catégorie. Où trouver des arbitres futsal si ces clubs n'en présentent pas ?

La poursuite de la compétition FUTSAL ne tient qu'à un fil. A bon entendeur ... Les clubs ont les clefs en main.

Comme nous nous étions engagés lors de la réunion de fin de saison 2023-2024, la F.M.I. sera mise en place dès la première journée de janvier **puisque'enfin** nous avons les créneaux horaires et lieux des matches pour l'ensemble des clubs après avoir effectué de nombreuses relances depuis septembre.

Il est bon de savoir que certains clubs ont déjà été sanctionnés financièrement pour non-retour de feuilles de match.

q) Courriel du club de VALENCE FUTSAL 26 faisant écho de graves dysfonctionnements dans l'approche de match avec certains clubs de la banlieue grenobloise.

r) Guy CHASSIGNIEU, président de la commission des terrains, apporte quelques précisions quant à l'homologation et l'utilisation de quelques gymnases :

- Gymnase PICASSO à ECHIROLLES : les joueurs accèdent côté vestiaires – pas de vestiaire arbitre – accès public côté opposé.
- Gymnase CHARLAIX à MEYLAN : ok
- Gymnase La REVIREE à MEYLAN, utilisé par le G.F.38, ne peut accueillir de public, seulement les joueurs et arbitres.
- Gymnase BUCLOS : impossible de proposer une rencontre : gymnase non homologué.

s) Copie d'un courrier de l'U.R.S.S.A. F indiquant que les observateurs d'arbitres peuvent être assimilés aux arbitres et bénéficier de l'exonération de cotisations et contributions de sécurité sociale prévues par l'art. L.241-16 du code de la sécurité sociale.

t) F.D.V.A. (Fonds de Développement Vie Associative) :

La période de dépôt de projets pour la campagne 2025 sera ouverte à compter du 9 janvier 2025 pour une durée d'environ 2 mois.

Les clubs ont été informés directement par le conseil départemental.

u) Courriel de Pascal PARENT rappelant un extrait du P.V. du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 à COURNON d'Auvergne et proposant d'admettre "le port du collant entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 28/29 février en cas de grand froid sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre.

La couleur des collants doit être identique à la couleur du short ....."

### 3. Fermeture district Noel et secrétariat

Le DISTRICT ISERE de FOOTBALL est fermé du lundi 23/12/2024 au lundi matin 06/01/2025.

Poste de secrétaire : Hervé GIROUD-GARAMPON rapporte les différentes péripéties du feu contrat d'Elodie à partir du 06 janvier 2025 après son récent désistement.

Une nouvelle procédure de recrutement est lancée pour un poste de secrétaire comptable.

#### 4. Dates des CD 2<sup>ème</sup> partie de la saison :

- Jeudi 23/01                                      Jeudi 27/02
- Jeudi 27/03                                      Jeudi 24/04                                      Jeudi 22/05
- A.G. vendredi 27/06/2025

#### 5. Modification contrat CTDA

A sa demande le poste à mi-temps du CTDA, Hakim BEN EL HADJ, est transformé à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par anticipation de ce qui était prévu en début de saison 2025-2026.

Thierry TRUWANT, absent lors du dernier C.D. demande des précisions quant au financement de ce poste.

Suite à l'élection du président de la FFF et en application des promesses faites, une aide de la F.F.F. à hauteur d'environ 20 000€ devrait être versée aux districts qui ont un CTDA.

#### 6. Retour sur A.G. du 22 novembre du DISTRICT ISERE de FOOTBALL

Domage qu'il ait fallu se démener au dernier moment pour trouver un site d'accueil limitant la partie conviviale mais cette AG s'est bien déroulée.

#### Retour sur A.G. LAuRAFoot

Aucun retour. Tout s'est bien déroulé.

#### 7. Retour sur Election Président F.F.F.

Le président sortant est réélu mais le faible écart entre les deux listes indique au sortant (Philippe DIALLO) qu'il doit penser encore plus au foot amateur.

#### 8. Retour sur le Noel du futsal :

Ce Noël du futsal s'est déroulé sur 5 sites et a été une parfaite réussite grâce à nos techniciens et la commission futsal.

- 52 équipes en U6-U7                                      69 équipes en U8-U9
- Ces 121 équipes (près de 800 enfants) représentaient 38 clubs différents (contre 15 lors de la saison 2023-2024)
- Réflexions des techniciens :
- faire du Noël Futsal, une date dans le calendrier des plateaux U6-U9 de la phase 1.
- Avoir 1 ou 2 sites par secteur pour organiser ces plateaux : définir en réunion début de saison quels clubs peuvent accueillir ces plateaux.

#### 9. Label et visite bilan intermédiaire

LA SURE	Jeudi 13/02/2025	18 h 00 – 19 h 30 Bilan : 19 h 45	Jérémy HUGONNARD- ROCHE	Guy CHASSIGNEU Bernard BUOSI
NIVOLAS	Mardi 28/01/2025	18 h 00 – 19 h 30 Bilan : 19 h 45	Karl PLANCHE Jérémy HUGONNARD- ROCHE	Michel VACHETTA Jean Marc BOULORD
La MURETTE	Lundi 10/02/2025	18 h 00 – 19 h 30 Bilan : 19 h 45	Thomas de TICHEY	Annie BRAULT Bob BUOSI
St QUENTIN FALLAVIER	Lundi 10/02/2025	18 h 30 – 19 h 45 Bilan : 20 h 00	Maxime CLAIN	Michel VACHETTA Jean Marc BOULORD

RACHAIS	Mardi 18/02/2025	17 h 45 – 19 h 00 Bilan : 19 h 00	David CASANOVE	Thierry TRUWANT Marc MONTMAYEUR Patrick MONIER
SEYSSINS	Mercredi 19 /02/2025	16 h 30 – 18 h 00 Bilan : 18 h 30	Jean Pierre ZACCARIA David CAZANOVE	Marc MONTMAYEUR Marc MALLET
VAREZE	Jeudi 20/02/2025	18 h 15 – 19 h 45 Bilan : 20 h 00	Mehdi BENLAHRACHE	Thierry TRUWANT Marc MALLET
CHARVIEU- CHAVAGNEUX	Mercredi 12/03/2025	18 h 00 – 19 h 30 Bilan : 19 h 45	Sam BOURGEOIS	Michel VACHETTA Jean Marc BOULORD Hervé GIROUD- GARAMPON
VEZERONCE- HUERT	Mercredi 12/03/2025	17 h 00 – 18 h 15 Bilan : 18 h 45	Stéphane DOUBLET	Thierry TRUWANT Jean Luc COCHARD
VALLEE du GUIERS	Jeudi 20/03/2025	18 h 00 – 19 h 30 Bilan : 19 h 45	Jérémy HUGONNARD- ROCHE	Michel VACHETTA Jean Marc BOULORD
OISANS	Lundi 24/03/2025	17 h 30 – 19 h 00 Bilan : 19 h 30	Jérémy HUGONNARD- ROCHE	Marc MONTMAYEUR Marc MALLET Yohan DUTKOWSKI
MANIVAL	Lundi 10/03/2025	17 h 45 – 19 h 00 Bilan : 19 h 15	Nicolas BACH	Jean Louis SOZET Marc MONTMAYEUR

#### 10. Week end Bénévoles à Clairefontaine

- A ce jour, 6 inscriptions retenues pour 6 invitations.
- Clôture des inscriptions au 10 janvier dernier délai, tirage au sort si plus d'inscrits que de places décernées.

#### 11. Point sur toutes les compétitions (reports etc.....)

- Les matchs non joués de la catégorie **Seniors Garçons** sont reportés au **19 janvier 2025**.
- Les matchs non joués des **catégories jeunes** sont reportés au samedi 21 décembre 2024 pour permettre à la commission sportive de préparer les poules de la deuxième phase sereinement en tenant compte des éventuelles sanctions disciplinaires et des sanctions suite au Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités (ex bonus-malus).
  - Aussi, la commission sportive propose au vote - pour gagner du temps et compte tenu des annonces météo défavorables du samedi 21 décembre - que le classement soit établi au ratio (comme lors de la période covid).
  - Cette proposition est rejetée par le Comité de Direction par 7 voix contre, 7 pour et 3 abstentions. Les matchs se joueront effectivement.

#### 12. Centenaire

Devant le manque de temps et de motivation des membres du Comité de Direction, l'idée d'organiser le centenaire du DISTRICT ISERE de FOOTBALL est abandonnée. Cette manifestation aurait eu également un impact financier trop important.

#### 13. Questions diverses.

Hervé GIROUD-GARAMPON rappelle à tous les présidents de commission de prendre en compte l'art. 3-2 des R.G du DISTRICT ISERE de FOOTBALL et de s'y tenir :

Rappel art. 3-2 des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL : Correspondance :

La correspondance entre les clubs et le District se fait

- soit par courrier papier à entête du club
- soit par courrier électronique dont la seule messagerie autorisée est l'adresse officielle dénommée «numeroaffiliationduclub@laurafoot.net»
  - Le signataire doit obligatoirement être identifié par son nom et sa fonction dans le club afin de faciliter les réponses.

Pour terminer la séance Hervé GIROUD-GARAMPON annonce :

- Invitation au match G.F.38 / BASTIA du 03/01 à 20 h 00
- Création du 3 x 3 FUTSAL
- Convention Nationale Foot à 5 avec URBAN SOCCER renouvelée jusqu'au 30/06/2025. Rendez-vous est pris avec la structure meylanaise pour le 9 janvier

Prochain comité le 23 janvier à 18h30.

**Séance clôturée à 20 h 15**

Hervé GIROUD-GARAMPON  
Président du District

Jean Marc Boulord  
Secrétaire Général Adjoint



## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

mardi 7 janvier 2025

### Procès-Verbal N° 687

#### CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,  
Les membres du District de l'Isère,  
Le personnel administratif et technique,  
Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances au club des Tunisiens de St Martin d'Hères et à la famille de **Monsieur El Gharbi Ali**, suite à son décès.  
Ali est entré en 1995 à la commission de discipline du District de l'Isère, et était membre de commission jusqu'en 2020.

#### OFFRE D'EMPLOI



Le District recrute dans son équipe administrative un(e) secrétaire **comptable** et administratif(ve).

Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Outlook.

Une connaissance du logiciel CEGID serait un plus

lieu de travail : siège du District de l'Isère 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage sur une base de 35H

13eme mois – carte déjeuner – mutuelle d'entreprise

CV et lettre de motivation à envoyer par mail à : [district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr)

**Prise de poste le plus rapidement possible**

#### APPEL A CANDIDATURES - FINALE FESTIVAL U13



Le District lance un appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'organisation de la Finale « FESTIVAL U13 » Garçons et U13 Filles qui aura lieu le samedi 5 avril 2025.

Date butoir du dépôt des candidatures le 25 février 2025

#### APPEL A CANDIDATURES – JOURNEE NATIONALE U6/U7 et U8/U9



**La Journée Nationale U6-U9 aura lieu le samedi 14 juin 2025.**

Les clubs souhaitant accueillir cette manifestation doivent envoyer leur candidature en précisant si ils ont une catégorie préférentielle U6/U7 ou U8/U9 et leur nombre de terrains à disposition.

**Les candidatures sont à adresser avant le mardi 21 mars 2025.**

## TRESORERIE

### FORFAIT GENERAL

Amende 90 €

Voreppe FUTSAL D1

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

**Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

Autres E-mails	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:jmlosa@isere.fff.fr">jmlosa@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:edarocha@isere.fff.fr">edarocha@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:mhenlahrache@isere.fff.fr">mhenlahrache@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
Conseiller Départemental Football Animation	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>
Conseiller technique Départemental en arbitrage	<a href="mailto:hbenelhadj@isere.fff.fr">hbenelhadj@isere.fff.fr</a>

## FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.



## COMMISSION APPEL

Mardi 7 janvier 2025 à 18h00

- **Procès-Verbal N°687**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry.

Excusé(e)s : PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, BERTHELET Éric, FRANZIN Didier, MOUMJID El Mostafa, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, VAILLANT Franck, BRAULT Annie, BONNARD Christophe, BLANC Aline, EL RHAFFARI Reda, SCARPA Vincent.

.....

### **Note aux clubs :**

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)

### **Rappel à tous les clubs**

#### **Article - 190.**

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

**L'appel est adressé à la commission d'appel** par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

### **Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.**

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

### **INFORMATION AUX CLUBS**

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

### **COURRIERS CLUBS OU AUTRES**

**CORBELIN** : Appel réglementaire.

**PIERRE CHATEL** : Appel réglementaire

**PIERRE CHATEL** : Courrier nous signifiant le retrait de son appel réglementaire avant ouverture du dossier

**Arbitre CUSANNO Stéphane** : courrier avec justificatif de déplacement à l'audition du mardi 17 décembre 2024 dans le cadre du dossier 24-25-15D

**RIVES** : Appel disciplinaire

### **CONVOCACTION DOSSIER REGLEMENTAIRE**

**Dossier 24-25-15R** : U15, D3, poule I, phase 1, match n°**29411400**, du samedi 7 décembre 2024, G.J.B.L 2 / CORBELIN 1.

Appel du club de **CORBELIN** en date du jeudi 19 décembre 2024 contestant les décisions prises par la commission départementale sportive lors de sa réunion du mardi 17 décembre 2024, et parues au P.V n° 684 le jeudi 19 décembre 2024.

Appel portant sur « Suite au PV n°684 du jour de la commission sportive confirmant la décision de déclarer forfait notre équipe U15 pour la rencontre suivante :

- Rencontre n° 29411400
- Compétition : U15 D3 / Phase 1
- Date : Samedi 07 décembre 2024 / 12h00 à St Chef
- Groupement Jeunes Balmes-Lauzes – Corbelin US

Nous renouvelons notre appel effectué la semaine dernière »

**Dans le cadre de la procédure d'urgence**, l'audition aura lieu le mardi 14 janvier 2025 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

### **CONVOCACTION DOSSIER DISCIPLINAIRE**

**Dossier 24-25-16D** : U17, D3, poule D, phase 1, match n°29421822, du samedi 7 décembre 2024, DEUX ROCHERS 1 / RIVES 1.

Appel du club de **RIVES** en date du mardi 24 décembre 2024 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°24/14/17 lors de sa réunion du mardi 17 décembre 2024, notifiées au club et à l'intéressé le jeudi 19 décembre 2024 et parues au P.V n° 684 le jeudi 19 décembre 2024.

Appel portant sur « appel sanction de notre joueur, car il n'a pas mis une gifle, mais une bousculade ».

**Dans le cadre de la procédure d'urgence**, l'audition aura lieu le mardi 14 janvier 2025 à 19h15 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

Le secrétaire de séance

Thierry TRUWANT



## COMMISSION ARBITRES

MARDI 07/01/2025 à 18h30

### Procès-Verbal N°687

**Président :** N'AIT DRISS Youssef

**Présents :** SABATINO Joseph, KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, HUERTAS Pierre, CUSANNO Stephane, SPARAPANO Patrick, THEVENIN Cyril

**Excusés :** PICARD Brice, KHAL Amenay, MORE Claude, ABELA Stephane, DEHMANI Monia, LAZAMI Fouad, SOZET Jean-Louis, DETHOOR Sylvain, BELBACHIR Hamza, FERNANDES Carlos.  
CTDA BEN EL HADJ Hakim

[arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

Le Président et l'ensemble des membres de la CDA vous souhaitent une bonne année 2025 et une excellente saison sportive à tous les arbitres. Ils formulent les vœux de bonne santé et de prospérité à tous ainsi qu'à vos familles respectives.

### TABLEAU D'AFFECTATION POUR LA FORMATION PRATIQUE FUTSAL.

Dimanche 12 /01/25 au gymnase Jean Pierre Bois à <b>ST MARTIN D'HERES</b> de 9h à 15h et 15h à 18h	Dimanche 19/01/25 au gymnase du Fayard à <b>OYEU</b> de 9h à 17h et 17h à 20h	Samedi 25/01/25 à <b>MOIRANS</b> de 13h30 à 18h	Dimanche 26/01/25 au gymnase Pierre BEGHIN à <b>MOIRANS</b> de 9h à 11h30 et 11H30 à 18h
S. AMANE	A. YAHIA	L. NARDIELLO	R. AIT KHOUYA
F. FEBUSSE	E. KESHAVARZ	R. SAID OMAR	M. AKYUREK
N. BRIOUA	A. M'MADI	N. BEDAR	M. FEDILA
H. AZIRI		M. AKYUREK	H. YAHIA
M. H. AOUAD			Y. MOUJAMIR
M. BARIS			
<b>Y. MOUELLEF + F. MILED (formateurs)</b>	<b>H. CHAARI (formateur)</b> à l'issue du stage ligue	<b>M. AKYUREK + N. BEDAR (encadrements)</b>	<b>H. CHAARI (formateur)</b>

NOTA : Tous arbitres ayant la formation PSC1 (à jour), donc titulaire de la formation « les gestes qui sauvent » et l'ayant envoyé à Hakim sont dispensés de stage.

Pour ceux qui ne l'ont pas fait, veuillez vous manifester au plus vite par mail.

### RELEVES DE DECISION

L'arbitre S.M., absent à la convocation pour audition de la CDA de ce 07 janvier 2025 sera non-désignable jusqu'à comparution, un mardi de son choix.

Suite à audition de B.A, la CDA le sanctionne de 3 matchs de non-désignation à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

Les arbitres concernés par la remise des écussons et le module 8 de la FIA prévus le 24 janvier 2025 à 18h sont priés de se manifester au plus vite auprès de la CDA.

### **RAPPEL DES STAGES DE MI-SAISON**

La CDA communique les prochaines dates des stages de mi-saison

- **-Jeunes - Féminines - D5 - Futsal** : Samedi 25 Janvier 2025 de 8h30 à 12h30
- **-D3 - D4** : Samedi 25 janvier 2025 de 13h30 à 17h30
- **-D1 - D2- AA** : Dimanche 26 janvier 2025 de 8h30 à 12h30

*\*A noter l'inclusion des arbitres Futsal au stage de mi-saison.*

### **NOTE AUX ARBITRES**

#### **ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH - SAISON 2024-2025:**

Si problèmes de défraiement le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée, prière de contacter le responsable de la CDA qui s'occupe des impayés en lui envoyant **un mail** avec les justificatifs y afférents : **Noms des clubs, match concerné, double de la feuille de frais à :**

HUERTAS Pierre : Mail = [pierre.huertas@sfr.fr](mailto:pierre.huertas@sfr.fr)

La CDA informe que les entrainements arbitres se déroulent chaque **Mercredi à 18h30 au Stade de Fontaine.**

Les arbitres qui n'ont pas effectué ou ont échoué à leur test physique lors des stages sont tenus de se rapprocher de Stephane ABELA : 06.88.33.03.41 - [stephabel50@gmail.com](mailto:stephabel50@gmail.com)

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (**caisse de péréquation seulement**). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour respecter cette procédure.

## DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue - District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère - Groupe Promotionnel	-	<a href="mailto:khialamnay@gmail.com">khialamnay@gmail.com</a>
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	<a href="mailto:designationarbitresisere@gmail.com">designationarbitresisere@gmail.com</a>
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	<a href="mailto:faycemld@yahoo.fr">faycemld@yahoo.fr</a>
Stephane CUSANNO	<u>District Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	<a href="mailto:designation38.u15@gmail.com">designation38.u15@gmail.com</a>
Laurent SAINT ALBIN	<u>Tutorats</u> JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	<a href="mailto:tutorat.arbitres38@gmail.com">tutorat.arbitres38@gmail.com</a>
Patrick SPARAPANO	<u>Observateurs</u>	07 83 30 10 74	<a href="mailto:psparapano@gmail.com">psparapano@gmail.com</a>

## COURRIERS DES CLUBS

### Demands d'arbitre :

FCSI : Match Abbaye Us et FC Sud Isère - D5 - du 19/01/2025

ASCOL : Match ASCOL – ISLE D'ABEAU – D5 - du 09 /03/2025

PVF FUTSAL : PAYS VOIRONNAIS FUTSAL – GF38 FUTSAL du 12 /01/2025

Transmis au désignateur. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

## COURRIERS DES ARBITRES

MOREIRA J. : Certificat médical reçu. La CDA te souhaite un prompt rétablissement et un rapide retour sur les stades.

OLLIVIER A : Lu et noté

MOREIRA J. : Lu et noté

### Président

N'AIT DRISS Youssef

### Secrétaire de rédaction

LALO Aboubakar

## ATTENTION

### LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

### L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

*La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.*



# COMMISSION FEMININES

Réunion du 7 Janvier 2025

## PV n °687

**Présents** : Jacques Issartel, Christian Bayle, Laurie Strappazon, Elodie Diasparra

**Excusés** : Diane Applanat, Lucie Mathieu, Allison Poinard

LA COMMISSION FEMININES VOUS PRESENTE SES VŒUX ET VOUS SOUHAITE LE  
MEILLEUR POUR LA FIN DE SAISON

**Courriers** : PAYS D'ALLEVARD, GAPS, BOURGOIN, ESTRABLIN, EYBENS, RACHAIS, VOUREY, VALLEE DE L'HIEU, LA ROCHETTE, MIRIBEL, CHATTE, GUC, ST HILAIRE DE LA COTE, RO CLAIX, FARAMANS, MOIRANS, LA MURETTE, FOOT FEMININ NORD ISERE, 2 ROCHERS, PAYS D'ALLEVARD, PAYS DES COULEURS, MOS3R

**RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère**

- **Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.**
- **RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.**
- Bien penser à indiquer le n° du match pour toute demande de modification

**A partir du 10 Décembre, tous les mails concernant le week-end qui suit ne seront plus pris en compte le mardi après 12H, sauf pour les changements de terrain**

## INFORMATION DE LA COMMISSION

La commission, en partenariat avec la commission des arbitres, organise une réunion conviviale où seront réunis les différents acteurs du foot féminin ; arbitres, désignateur, éducateurs, dirigeants, joueuses, commission Féminines.

Cette soirée aura lieu au gymnase de Coublevie, 861 rte de Guillon le jeudi 16 Janvier 2025

Cela concerne le foot à 11, seniors et U 18

Ceux concernés par cette réunion ont reçu une invitation (pour les éducateurs obligatoire) et vous êtes priés de nous retourner rapidement les personnes qui y assisteront

## JOURNEE DE LA FEMME

Cette saison, la « Journée de la Femme » aura lieu le *DIMANCHE 16 MARS 2025*

Nous recherchons un club support pour l'organisation.

Merci de nous envoyer votre candidature à [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr), avant le **18 Janvier 2025**

Clubs positionnés

ST QUENTIN FALLAVIER, NIVOLAS, G F 38, EYBENS

Comme chaque année, la Commission Féminines vous permet de valoriser vos bénévoles féminines qui œuvrent dans vos clubs.

Vous pouvez dès à présent les inscrire auprès de la Commission en signalant le nom et prénom ainsi que la fonction.

Nous limitons à 2 bénévoles par club

## TOUTES FOOT

- « **Toutes Foot: le programme fédéral qui vise à renforcer la place des femmes dans le football** »

>Document support : [DRIVE - OneDrive \(sharepoint.com\)](#)

>Lien vidéo : [Webinaire Instances Toutes Foot -20241003 170114-Enregistrement de la réunion.mp4 \(sharepoint.com\)](#)

## RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

## TEMPS DE JEU

U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup>. / pause mi-temps 5 à 8 min

U15F : 2 X 40 min

U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min

Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45 min

## **COUPE FUTSAL**

Les inscriptions pour la Coupe Futsal Féminine sont ouvertes  
Ouvert aux équipes féminines de District et de Ligue  
L'équipe vainqueur accèdera au « Challenge National Féminin »  
Voir le PV de la Commission Futsal

## **SENIORS F A 11**

### D2

#### J8 du 08/12

29603437 : FFNI – AIX, reporté au 02/02

29603436 : VER SAU – ECHIROLLES 2, reporté au 02/02

#### J9 du 15/12

29603443 : VIRIEU VALONDRAS – BEAUCROISSANT, reporté au 02/02

## **COUPE SENIORS F A 11**

1/8<sup>ème</sup> : 9 mars

¼ finale : 6 avril

½ finale : 25 mai

Finale : 8 juin

## **SENIORS F A 8**

### D1

#### J2 du 08/12

30002342 : LIERS – CROLLES, reporté au 26/01

30002345 : ST SIMEON DE BRESSIEUX - MISTRAL reporté au 26/01

#### J3 du 15/12

30002349 : UNIFOOT – LIERS, reporté, date à définir

### D2

#### Poule A

J2 du 08/12 reportée au 26/01

#### J3 du 15/12

30040286 : VALLE DE L'HIEN – ST HILAIRE DE LA COTE, reporté, date à définir

30040284 : RO CLAIX – FARAMANS, match inversé

#### Poule B

#### J2 du 08/12

30002597 : VIRIEU VALONDRAS – MIRIBEL, reporté au 26/01

#### Poule C

J2 du 08/12

30002650 : CROSSEY – CLAIX 2, reporté au 26/01

## **COUPE SENIORS F A 8**

1/8<sup>ème</sup> : 9 mars

¼ finale : 6 avril

½ finale : 20 avril

Finale : 8 juin

## **U18 F A 11**

**Les frais d'arbitre sont à régler par moitié par les 2 clubs**

D1

J4 du 14/12

30007708 : LA ROCHETTE - MONTREAL LA CLUSE, reporté au 29 /03

D2 Poule B

J3 du 07/12

30008077 : ATTIGNAT – PAYS DES COULEURS, reporté au 08/02

## **COUPE U18 F A 11**

Coupe sous forme d'échiquier

8 mars

24 mai

Finale : 8 juin

## **COUPE U18 F A 8**

1/8<sup>ème</sup> : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

## **U15F**

D1

J9 du 07/12

28964830 : LA MOTTE SERVOLEX – BOURGOIN, reporté au 01/02

D3 Poule A

J1 du 30/11

30042472 : GUC 2 – FC2A, reporté au 25/01

30042475 : SURE – BOURGOIN 2, reporté au 25/01

### D3 Poule B

#### J2 du 07/12

30035789 : ENT BASSE MAURIENNE – ST PIERRE SPORT, reporté au 25/01

30035788 : ECHIROLLES – BARBERAZ, reporté au 25/01

30035791 : PAYS D'ALLEVARD 2– GAPS 2 reporté au 29/03

## **COUPE U15F**

1/16<sup>ème</sup> : 14 décembre

1/8<sup>ème</sup> : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

### 1<sup>e</sup> tour

29888185 : PAYS D'ALLEVARD – MOS3R reporté au 25/ 01

29888187 : HAUTE TARENTEISE - G U C reporté au 25/01

## **U13F**

J 5 du 7/12

2 ROCHERS – G U C reporté au 01 /02

### J6 du 14/12

#### Niveau 1

29946543 : VALLEE DE L'HIEN - EYBENS match inversé

## **FESTIVAL U13**

Inscription jusqu'au 12/01 à [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

1<sup>er</sup> tour de cadrage le 25/01

2<sup>ème</sup> tour de cadrage le 15/02 en fonction du nombre d'équipes

Finale départementale le 05/04

Finale régionale le 03/05

Equipes engagées

G U C 1 et 2, ESTRABLIN, FFNI, NIVOLAS, BOURGOIN, FC2A, G F38, CROLLES, VALLEE DE L'HIEN, EYBENS 1 et 2, ECHIROLLES 1 et 2, VOUREY, VIRIEU VALONDRAS, A BRION, PAYS DES COULEURS, MANIVAL

Clubs en attente : VILLENEUVE, PAYS VOIRONNAIS, BIEVRE FEMININ, 2 ROCHERS, LA SURE, SUD ISERE, PAYS d'ALLEVARD

## **RASSEMBLEMENT FUTSAL U8F/U9F/U10F/U11F LE 19/01**

Inscription jusqu'au 13/01 à [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

Clubs inscrits : LA MURETTE, VOUREY, FFNI, EYBENS, VALLEE DE L'HIEN (2 équipes)

# COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 07 janvier 2025 à 19h00

## Procès-Verbaux N° 687

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

Le président et les membres de la Commission Foot en Semaine et Entreprises vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

### CORRESPONDANCE

*Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : [foot-entreprise@isere.fffr](mailto:foot-entreprise@isere.fffr)*

**91. Goncelin** : noté ((report match D3, J07 vs FC Oisans). Accord CFSE et équipes.

**92 et 93. Air Liquide** : noté (FM).

**94. Jarrie-Champ** : noté (confirmation tournoi Futsal-Entreprises).

**95. Air Liquide** : noté (FM).

### COUPE FUTSAL-ENTREPRISES

**Samedi 18 janvier 2025**, 18h30. Gymnase de Champ-sur-Drac, chemin des Gonnardières, Merci de respecter cet horaire pour le bon déroulement du tournoi (1<sup>er</sup> match à 19h00).

**Rappels** : 4 joueurs de champ + 1 gardien. Licences et protège-tibias obligatoires.

**Équipes engagées** : Fasson (2), GSE (1), Jarrie-Champ (1), St-Georges-de-Commiers (1), Tunisiens SMH (1) et Turcs de Grenoble (2). Contacter la Commission Futsal ou la CFSE en cas d'oubli ou d'erreur.

### CORRESPONDANTS

**Liste des correspondants CFSE 2024-2025** : la liste des correspondants est accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants au 17-12-2024. Lien : <https://isere.fffr/wp-content/uploads/sites/102/2024/12/Correspondants-2024-2025-au-17-12-2024.pdf>

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fffr](mailto:reglements@isere.fffr)

**Trésorerie** : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, [fciceron@isere.fffr](mailto:fciceron@isere.fffr)

**Ville de Grenoble, terrains** : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble, au 06.07.24.82.69, ou par mail à [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr)

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1**

#### **Matches à jouer semaine du 13 au 16/01/2025**

**J06.** St-Georges-de-Commiers 1 – Métropolitains 1.

**J06.** Tunisiens SMH 1 – Jarrie-Champ 1.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2**

#### **Matches à jouer semaine du 13 au 16/01/2025**

**J07.** Deux Rochers 1 – Poisat 1.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3**

#### **Matches à jouer semaine du 13 au 16/01/2025**

**J03.** RC Hilairois 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

**J04.** Champagnier-Brié 1 – Goncelin 1.

### **COUPE DE L'ISÈRE**

Le tirage au sort de la 4<sup>ème</sup> journée de la Coupe de l'Isère a été effectué par **Mr Michel VACHETTA**, vice-président du District de l'Isère et président de la commission sportive.

#### **Match à jouer semaine du 13 au 16/01/2025**

**T01.** Froges 1 (D3) – ASPTT Grenoble 2 ST (D3).

#### **Match à jouer le 20/01/2025**

**T04.** GSE 1 (D2) – ASPTT 1 (D2).

Lundi 20/01/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

#### **Matches à jouer semaine du 20 au 23/01/2025**

**T04.** Champagnier-Brié 1 (D3) – Rachais 1 (D1).

**T04.** ASPTT 2 ST (D3) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

**T04.** Froges 1 (D3) – St-Martin d'Hères 1 (D1).

**T04.** Vallée de la Gresse 1 (D1) – Deux Rochers 1 (D2).

**T04.** Tunisiens SMH 1 (D1) – Turcs de Grenoble 1 (D2).

**T04.** Sassenage 1 (D3) – FC Oisans 1 (D3).

**T04.** Fontaine Les Îles 1 (D2) – CEA Grenoble 1 (D3).

**T04.** Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3) – Air Liquide 1 (D1).

**T04.** Poisat 1 (D2) – Métropolitains 1 (D1).

**T04.** Goncelin 1 (D2) – Vallée de la Gresse 2 (D2).

**T04.** St-Georges-de-Commiers 1 (D1) – Fasson 1 (D2).

**T04.** Abbaye 1 (D3) – Jarrie-Champ 1 (D1).

#### **Match à jouer le 29/01/2025**

**T03.** Fontaine Les Îles 1 (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3).



## COMMISSION FUTSAL

Mardi 07 JANVIER 2025 à 18h00

### Procès-Verbal N°687

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

.....

#### Courriers :

Arbre de Vie : Lu et noté (date de report J 6)

Base FC : Lu et noté (créneau Coupe Départementale + J11 avancée).

FC Picasso : Lu et noté (engagement Coupe Départementale U13; U17).

FO Rivois : Lu et noté (bilan début de saison).

Le Rachais : Lu et noté (engagement Coupe Départementale U15).

US La Murette : Lu et noté (engagement U13 : coupe départementale futsal).

AS Fontaine : Lu et noté (engagement U13 : coupe départementale futsal).

Vallée du Guiers FC : Lu et noté (engagement U13 : coupe départementale futsal).

US Creys-Morestel : Lu et noté (engagement U13; U15 : coupe départementale futsal).

FC D'Echirolles : Lu et noté (inscription Coupe Départementale Séniors Féminine).

FC Charvieu-Chavagneux : Lu et noté (engagement U13 : coupe départementale futsal).

#### INFO :

**Arrêt de la section futsal du Club de Voreppe pour la suite de la saison.**

**PENSEZ A VERIFIER VOS ENVOIS : @LAURAFooter.NET**

**- Pensez à envoyer vos feuilles de matchs en temps et en heure (48h) sous peine d'amende (50€).**

#### Saison 2024/2025 :

##### Championnats :

Mise en place de la FMI pour la D1 et la D2 :

Chaque club a reçu un mail de la Commission vous détaillant les démarches à réaliser.

##### D1 :

J 6 : Futsall des géants / Arbre de Vie : Le dimanche 23/02/25 à 17h00 (gymnase des saules, Grenoble).

J 11 : Base Fc / Arbre de vie : Rencontre avancée au dimanche 26/01/25 à 19h00 (gymnase Roger Journet, Eybens) après accord des 2 clubs.

## **D2 :**

### **Coupe Départementale Futsal Séniors :**

**1/2 de finale :** S06 (du 04/02 au 09/02/25)

Tirage effectué par Mme Annie BRAULT (Vice présidente du DIF).

FC Picasso / FO Rivois :

Base FC / P.Voironnais Futsal : le dimanche 09/02/25 à 19h00 (gymnase Roger Journet, Eybens).

Merci de me confirmer vos créneaux pour ces rencontres.

### **Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.**

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

**U13 :** Bourgoin-Jallieu : 1 équipe. US La Murette : 1 équipe. AS Fontaine : 1 équipe.

Vézéronce Huert : 2 équipes. FC Picasso : 1 équipe ;

Futsal St Marcellin 1 équipe ; US Creys-Morestel : 2 équipes ;

Fc Charvieu-Chavagneux : 1 équipe ; Vallée du Guiers : 1 équipe.

**U15 :** Pays Voironnais Futsal : 1 équipe ; US Creys-Morestel : 1 équipe.

Avec seulement 2 équipes inscrites, la commission ne peut pas organiser une compétition.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de décembre 2024 à fin Janvier 2025.

**U17 :** Pays Voironnais Futsal : 2 équipes ; FC Picasso : 1 équipe

**Féminines séniors :** FC Bourgoin-Jallieu 1 équipe ; FC D'Echirolles 2 équipes ; US La Murette 1 équipe; GUC Grenoble : 1 équipe.

### **Gymnases mis à disposition :**

Gymnase du Fayard, Oyeu le dimanche 19/01/2025.

Gymnase Pierre Beghin, Moirans le samedi 26/01/2025 après-midi.

Gymnase Pierre Beghin, Moirans le dimanche 27/01/2025.

**Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins** est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

### **Correspondants de club :**

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

### **Rappel:**

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 7 janvier 2025 à 15h00

## Procès-Verbal N° 687

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Jean Marc BOULORD,

**Excusés** : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

Les membres de la commission des Règlements vous présentent leurs vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

### BON à SAVOIR :

**MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION** : P.V. n°668 – 667 – 662

**NOMBRE de joueurs "MUTATION"** : P.V. n°668 – 667 – 662

**ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE** : P.V. n°670

**CHAMPIONNAT U17** : P.V. n°671

**MUTES** : P.V. n°671

**CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS** : P.V. n°671

**DUREE D'UN MATCH** : P.V. n°675

**MATCH REMIS – MATCH à REJOUER** : P.V. n°684 – 685 - 687

**JOUEUR SUSPENDU changeant de CLUB** : P.V. n°685 - 687

**DEMANDE de LICENCE après le 31 JANVIER** : P.V. n°685 - 687

### Match remis – Match à rejouer, que disent les règlements ?

	Match remis	Match à rejouer
Définition	<u>Un match remis</u> est un match qui n'a jamais commencé. C'est un match à jouer. (exemple : un match annulé pour terrain impraticable suite à un arrêté municipal)	<u>Un match à rejouer</u> est un match qui a eu un début mais qui n'a pas eu un aboutissement normal. (exemple : match arrêté par l'arbitre suite à des conditions météo défavorables ....) ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.
Qui peut participer ?	Tous les joueurs qualifiés à la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve si ces dates sont différentes, peuvent prendre part à la rencontre.	Tous les joueurs qualifiés à la date de la première rencontre peuvent prendre part à la rencontre.

Article – 120 des R.G. de la F.F.F.		Un joueur qui aurait pris une licence entre les deux dates (initiale et réelle) ne pourra pas prendre part à la rencontre.
Joueur suspendu	Le joueur suspendu le jour d'un match remis purge sa suspension lors de la rencontre qui suit dans le calendrier des rencontres.	<p>La rencontre est interrompue, pour quelque cause que ce soit : <b>le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité.</b></p> <p>La rencontre interrompue est donnée à rejouer, <b>le joueur suspendu ne peut prendre part à cette nouvelle rencontre.</b></p> <p>La rencontre a été effectivement jouée (a eu un début et un aboutissement normal), mais cette rencontre est donnée à rejouer par une commission compétente, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à ladite rencontre, ne peut participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.</p>

### Joueur suspendu changeant de club

#### ➤ Art. 226 des R.G. de la F.F.F. - Modalités pour purger une suspension

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes de son nouveau club. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les rencontres officielles disputées et effectivement jouées (aboutissement normal) par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de la sanction et ce, même si ce joueur n'était pas encore qualifié dans ce club.

### DEMANDE DE LICENCE APRÈS LE 31 JANVIER

#### ➤ Article - 152 des R.G. de la F.F.F. : Joueur licencié après le 31 janvier

1. Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.
2. Toute équipe inférieure disputant des compétitions officielles concurremment avec des équipes premières et ayant, par le classement, droit de montée et de descente, est soumise aux dispositions ci-dessus.
3. N'est pas visé par la disposition prévue à l'alinéa 1 :
  - le joueur renouvelant pour son club ;
  - le joueur qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résigne à son club le joueur ou la joueuse licencié(e) U6 à U19 et U6 F à U19 F participant à une compétition de jeunes, hors championnats nationaux de jeunes, qui se verra délivrer une licence avec la mention « surclassement non autorisé ».
  - le joueur ou la joueuse participant à une épreuve de Football Loisir ou de Football Diversifié de niveau B.
4. Les Ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure \*VOIR ARTICLE 18.4 des RG LAuRAFoot ci-dessous

#### ➤ Article – 92.2 des R.G. de la F.F.F. :

Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 janvier et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de l'accord du club quitté.

La Ligue régionale d'accueil, la Fédération Française de Football ou, le cas échéant, la Ligue de Football Professionnel, doit se prononcer en cas de demande du club d'accueil fondée sur le refus abusif du club quitté de délivrer son accord

➤ **Art 18.4 des R.G. de la LAuRAFoot : Joueur licencié après le 31 janvier**

18.4.1 - Le joueur seniors, licencié après le 31 janvier, pourra prendre part aux rencontres des séries inférieures à la division supérieure de District, tel que cela est prévu à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour la licenciée Seniors F, la mutation est autorisée après le 31 janvier à condition qu'il n'y ait qu'un seul niveau de compétition dans le district concerné.

18.4.2 - Les joueurs U19 évoluant dans un district n'organisant pas de championnat U19, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier, peuvent participer aux compétitions seniors mais uniquement dans les championnats inférieurs à la division supérieure de District et en compétition U20 mais uniquement au niveau départemental (idem dérogation prévue à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF pour les seniors).

18.4.3 - Les joueurs U20, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier, peuvent participer aux compétitions seniors mais uniquement dans les championnats inférieurs à la division supérieure de District et en compétition U20 mais uniquement au niveau départemental (dérogation prévue à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF pour les seniors).

### INACTIVITES PARTIELLES

- **Ent. FOOT des ETANGS - n°553368** : Catégories Seniors F et U16 F à U18 F –

Enregistrées le 08/12/24.

- **1, 2, 3, BOUGE! - n°563811** : Catégories U12 et U13 – Enregistrées le 01/07/24.

### EVOCATION

**Dossier N°332 : RACHAIS - n°546479 / EYBENS - n°546478 : FEMININES à 8 – U18 – D1 – POULE A – Match n°29707742 du 01/12/2024.**

Le club de RACHAIS a adressé un courriel au District ISERE Football le /2024: " *Considérant l'article 187.2 du règlement de la FFF, le club de l'ES RACHAIS souhaite faire une demande d'évocation concernant la rencontre ES RACHAIS contre l'OC Eybens en U18 féminines à 8 poule A datant du 01/12/2024 à 10h30 numéro du match 29707742.*

*Le club de l'OC Eybens a fait jouer une joueuse se prénommant Rashel, non inscrite sur la feuille de match. "*

Considérant ce qui suit :

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de RACHAIS pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club d'EYBENS, une demande d'évocation du club de RACHAIS, sur la participation de la joueuse Rashel X, licence n° \_\_ susceptible d'avoir participé à la rencontre en étant non inscrite sur la feuille de match.

La Commission des Règlements demande au club d'EYBENS de lui faire part de ses observations avant le 23/12/2024, délai de rigueur.

### DECISION

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la demande d'évocation formulée par le club de RACHAIS, sur la participation de la joueuse Rashel ? qui ne figurait pas sur la feuille de match.

Agissant par voie d'évocation, sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Considérant que cette demande d'évocation a été communiquée au club d'EYBENS, qui n'a pas formulé ses observations.

Considérant ce qui suit :

➤ L'éducateur de l'équipe U18F à 8 du club de RACHAIS à l'origine de l'évocation, était l'éducateur de l'équipe U18F à 8 et de l'équipe U15 F du club d'EYBENS lors de la saison 2022-2023.

➤ La joueuse Rashel (Rashel BOUNGOU BALENDET) figure sur certaines F.M.I. des équipes U18F à 8 et U15 F du club d'EYBENS lors de la saison 2022-2023, avec ce même éducateur (10 F.M.I. en U18 F à 8 et 5 en U15 F)

- L'éducateur du club de RACHAIS a donc très facilement pu reconnaître cette joueuse qui ne figure pas sur la F.M.I. du 01/12/2024. (photos à l'appui)
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que la joueuse Rashel BOUNGOU BALENDET du club d'EYBENS n'est pas licenciée à la date de la rencontre.
- Jugeant en premier ressort, Considérant que l'article 187.2 des Règlements Généraux prévoit que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas, notamment, de participation d'un joueur (une joueuse) non inscrit sur la feuille de match, étant précisé par le texte que la sanction est alors le match perdu par pénalité par le club fautif, tandis que le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match ;
- Considérant en l'espèce qu'il est constaté que la joueuse Rashel BOUNGOU BALENDET du club d'EYBENS a participé à la rencontre alors qu'elle ne figurait pas sur la feuille de match.
- Considérant que la responsabilité du club d'EYBENS est ainsi engagée pour sanctionner le club d'un match perdu par pénalité lorsqu'une joueuse a participé à une rencontre sans être inscrite sur la feuille de match ;
- Considérant dès lors, qu'en vertu des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux, ladite rencontre doit être donnée perdue par pénalité au club d'EYBENS.

**Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par pénalité à l'équipe U18 F à 8 du club d EYBENS, pour en reporter le bénéfice à l'équipe du U18F à 8 du club de RACHAIS, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement.**

- EYBENS - n°54647 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- RACHAIS - n°546479 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)
- Résultat de la rencontre : 3 / 5
- **Le club de EYBENS - n°546478 est amendé de la somme de 100€ pour avoir fait jouer 1 joueuse non licenciée à la date de la rencontre.**
- **Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club d'EYBENS - n°546478**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Dossier transmis à la commission de discipline pour suite à donner.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

**Dossier n°333 : St MARCELLIN - n°504713 / RO-CLAIX - n°581944 : U17 – D3 - POULE E – Match n°29421852 du 07/12/2024.**

Le club de St MARCELLIN a adressé un courriel au District ISERE Football le 12/12/2024: " ... porte évocation sur la participation au match du joueur n°5 de l'US RO-CLAIX, Yacine GASSEM n° licence 2548146285. Motif: Ce joueur est sous le coup d'une suspension non purgée."

### **DECISION**

Considérant ce qui suit :

La Commission des Règlements a pris connaissance de la requête du club St MARCELLIN, formulée par courriel en date du 12/12/2024.

La Commission, usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, s'est saisie du dossier ;

Cette évocation a été communiquée au club RO-CLAIX, qui a fait part de ses remarques à la Commission par courriel le 23/12/2024.

Le joueur Yacine GASSEM, licence 2548146285 du club de RO-CLAIX a été sanctionné par la Commission de Discipline du DISTRICT ISERE de FOOTBALL lors de sa réunion du 05/11/2024, de 3 matchs ferme plus un match automatique à compter du 27/10/2024.

Il ressort de l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF que « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition » ;

Cette sanction a été publiée sur footclubs le 06/11/2024 et n'a pas été contestée.

Après étude du calendrier de l'équipe U17 du club de RO-CLAIX, la Commission constate que cette dernière n'a disputé que 3 rencontres officielles depuis la date d'effet de la sanction du joueur :

- Le 09/11/2024 : à VINAY
  - Le 23/11/2024 : contre CHATTE
  - Le 30/11/2024 : contre LA COTE St ANDRE
- Le 07/12/2024 : à St MARCELLIN

Le joueur Yacine GASSEM, licence n°2548146285 n'a pas purgé sa sanction de de 3 matchs ferme plus un match automatique et n'était donc pas qualifié pour participer à la rencontre.

**La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de RO-CLAIX pour en reporter le bénéfice au club de St MARCELLIN.**

- RO-CLAIX - n°581944 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- St MARCELLIN - n°504713 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Résultat de la rencontre : 1 / 2

D'autre part, en application de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission des Règlements dit que le joueur Yacine GASSEM, licence n°2548146285 du club de RO-CLAIX a purgé son match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige un match ferme de suspension supplémentaire à compter du 30/12/2024 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

**Le club de RO-CLAIX est amendé de la somme de 107€ pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle**

- **Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club de roc RO-CLAIX - n°581944**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

#### **TERRAINS SUSPENDUS**

**N°316 : Club : SASSENAGE - n°504777 – U20 – D1**

**Le match concerné par cette décision est prévu le 25/01/2025 contre Gpt BARMES-LAUZES.**

Par conséquent, le club de SASSENAGE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 13/01/2025.

**N°327 : Club : St MARTIN d'HERES - n°550437 – SENIORS - D1**

**Les matchs concernés par cette décision sont prévus :**

**le 09/02/2025 contre VILLEFONTAINE**

Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 27/01/2025

et

**le 23/03/2025 contre St MAURICE L'EXIL**

Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 10/03/2025

#### **MATCH à HUIS CLOS**

**Dossier N°317 : Club : U.S. VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821 – U20 – D1**

Match retour contre Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU, prévu le 15/02/2025, à huis clos sur un terrain situé à plus de 30 km de GRENOBLE.

**Par conséquent, le club de U.S. VILLAGE OLYMPIQUE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 03/02/2025.**

**Dossier N°328 : Club : St MARTIN d'HERES - n°550437 – D1**

Match retour contre VALLEE de la GRESSE - n°545698, prévu le 09/03/2025, à huis clos sur un terrain

**Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES - n°550437 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 24/02/2025.**



## COMMISSION SPORTIVE

Mardi 07 janvier 2025 à 14h00

### Procès-Verbal N°687

Président : Michel Vachetta.

Présents: Michel Vachetta, Daniel Guillard.

Excusés : Patrice Gallin, Daniel Hugot, Claude Maugiron, Gérard Bouat, Dan Marchal, Bernard Buosi, Annie Brault.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laura foot.net ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

#### RAPPEL

##### Modalités de modification de l'horaire des rencontres :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes :

**Pendant la période verte** : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de foot-clubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

**Pendant la période orange** : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

**Pendant la période rouge** : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

### U10-U11

Pour la phase printemps dont le 1<sup>o</sup> plateau sera le 8 Février les clubs voulant engager ou retirer une ou des équipes peuvent en faire la demande à la commission.

Des souhaits peuvent être aussi formulés.

**Pour trouver vos plateaux les clubs sont invités à consulter footclubs rubrique : épreuve championnat et coupes- foot animation loisirs.**

**Responsable : Claude MAUGIRON TPH : 07/77/20/71/86.**

Rappel de certaines règles fédérales :

- Temps de jeu équivalent pour tous les joueurs d'une équipe :
- **Planning du plateau :**
  - o L'équipe recevant dispute le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> match.
  - o Arbitrage des rencontres par la 3<sup>ème</sup> équipe.
  - o Les éducateurs et les joueurs remplaçants des deux équipes doivent être sur le même coté du terrain.

## U 13

**Rappel :** D1 et D2 ne pas oublier le défi jonglage avant le début des matchs, résultat à reporter dans la rubrique règlements locaux de la FMI.

**Challenge National :** Le 3eme tour du 25/01/25 est consultable sur le site.

**Responsable : Daniel GUILLARD. TPH : 06/87/34/22/88.**

## U 15

**Courriers clubs :** GVHD, St Paul de Varces : **Demande prise en compte.**

**2° Phase :** La commission encourage les clubs à consulter les règlements sportifs pour la constitution de la 2° phase en particulier pour la D3 et D4 et l'article 11- 4.

La D3 sera composée de 36 équipes

- avec 13 équipes descendantes de D2, phase 1, soit, les 5° et 6° des 5 poules de D2, et les 3 équipes de D2 classées à la 4° place, non maintenues en D2.
- avec 23 équipes de D3, 1° Phase soit les 13 équipes ayant terminé à la seconde place de leur poule et 10 équipes classées à la 3° place de leur poule en 1° phase.
- Ces 10 équipes seront déterminées par l'application des règlements championnat jeunes, article 3.

**Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.**

## U 15 A 8

### Résultats Manquants

#### Poule A

Journée 6 du 23/11/24 Sassenage 3 / Vallée de la Gresse 3.

Journée 8 du 07/12/24 Domène 2 / Mistral 3.

#### Poule B

Journée 1 du 12/10/24 Pays du Voironnais Crossey 3 / Meyrié.

Journée 6 du 23/11/24 Vallée de L'HIEN 2 / : Brezins Formafoot Bièvre Valloire 2.  
Merci de nous communiquer le résultat de ces matchs.

**Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.**

## U 17

**Courriers : Brézins Formafoot BV et St Martin D'Hères : Demande prise en compte.**

### Montées /descentes

#### Article 3 – Matchs « aller – retour »

Le classement final d'une poule est celui impacté du Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités quand celui-ci est applicable. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes d'une même poule le classement s'effectue comme suit :

1. Par le classement aux points de la ou des rencontre(s) jouée(s) entre eux par les clubs concernés.
  2. En cas de nouvelle égalité, au goal-average (différence de buts) sur les rencontres «aller – retour» jouées, entre les clubs restés à égalité après classement.
  3. En cas de nouvelle égalité, le classement s'effectue au goal-average général sur l'ensemble du championnat.
  4. En cas de nouvelle égalité, le classement s'effectue en tenant compte de la meilleure attaque.
- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes de poules différentes, le classement s'effectue comme suit :
1. Par le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs joués par l'équipe.
  2. En cas de nouvelle égalité au quotient du nombre de buts inscrits par le nombre de matchs.
  3. En cas de nouvelle égalité du plus faible quotient du nombre de buts encaissés par le nombre de matchs

#### 10-4 – D2 et D3:

Phase 1: la D2 est composée de 4 poules géographiques de 6 équipes en match aller-retour. La D3 de 6 à 8 poules géographiques de 5 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

Phase 2: La D2 est composée de 4 poules de 6 équipes en match aller-retour avec les 3 premières équipes de chaque poule de D2 phase 1 et des premiers de chaque poule de D3 phase 1 et le cas échéant des meilleurs 2° de chaque poule de D3 phase 1.

La D3 s'organise avec des poules de 5 ou 6 équipes avec les équipes restantes. A la fin de la saison, les équipes terminant à la première place de chaque poule D2 de phase 2 accèdent à la D1. Les équipes terminant à la 1ère place des poules de D3 phase 2 accèdent en D2 phase 1 la saison suivante

**Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.**

## U 20

**Responsable : Gérard BOUAT TPH : 06/08/33/54/49.**

## SENIORS

### MATCHS EN RETARD SENIORS

**Pour des raisons de calendrier les matchs programmés au 19 Janvier 2025 restent programmés à cette date.**

## D1

VILLENEUVE / ESTRABIN du 08 /12 REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

## D3

**Poule B** : CROSSEY / ASIEG 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

VERSAU / CHATTE du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

CHATTE / NOYAREY du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

**Poule C** : ST QUENTIN FALLAVIER / DOMARIN 2 du 30 NOVEMBRE REPORTE  
AU 19 JANVIER 2025.

## D4

**Poule B** : NOYAREY 2 / USEA ST ANTOINE du 10 NOVEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

NOYAREY 2 / ST HILAIRE DE LA COTE du 24 NOVEMBRE REPORTE  
AU 26 JANVIER 2025.

ST HILAIRE DE LA COTE / VOUREY du 08 DECEMBRE REPORTE SANS DATE.

**Poule C** : CHIRENS / BIZONNES du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

CS 4 ROUTES 2 / VALLEE DE L'HIEN 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BILIEU / ST SIMEON DE BRESSIEUX du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

ST JOSEPH DE RIVIERE / MIRIBEL du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

LA BATIE DIVISIN / LA BATIE MONTGASCON du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER  
2025.

BIZONNES / ST ANDRE LE GAZ 2 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

ST SIMEON DE BRESSIEUX / ST JOSEPH DE RIVIERE du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26  
JANVIER 2025.

**Poule E** : ST MAURICE L'EXIL 2 / VAREZE 3 du 20 OCTOBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

FO SEYSSUELLOIS / ST MAURICE L'EXIL 2 du 24 NOVEMBRE REPORTE  
AU 26 JANVIER 2025.

EYZIN ST SORLIN / COLLINES du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

MOS3R 4 / FO SEYSSUELLOIS du 15 DECEMBRE REPORTE SANS DATE.

## D5

**POULE A** : PIERRE CHATEL / ST MARTIN D'HERES 3 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

ABBAYE 2 / SUD ISERE 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

**POULE B** : VER SAU 2 / SASSENAGE 3 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

TULLINS 2 / CHATTE 2 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

**POULE C** : CHIRENS 3 / RC HILAIROIS du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

CROSSEY 2 / FARAMANS 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

VOUREY SPORTS 2 / LCA FOOT 38 3 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

ST JOSEPH DE RIVIERE 2 / MIRIBEL 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

**POULE D** : LES AVENIERES 2 / ROCHETOIRIN du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

CREMIEU 2 / LAUZES 3 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

JANVIER 2025.  
UNIFOOT 2 / LA BATIE MONTGASCON 2 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

**POULE E** : FORMAFOOT BV 3 / ECBF 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

2025.  
VALLEE DE L'HIEN 3 / BIZONNES 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BONNEVAUX / THODURE 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BIZONNES 2 / POLIENAS du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

LIERS 2 / FORMAFOOT BV 3 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

**POULE F** : FARAMANS 3 / CASSOLARD PASSAGEOIS 2 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

BILIEU 2 / 4 ROUTES 3 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

ST HILAIRE DE LA COTE 2 / ASCOL FOOT 38 du 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

2025.  
BEAUVOIR ROYA S / FARAMANS 3 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 26 JANVIER 2025.

**POULE G** : NORD DAUPHINE 2 / CREMIEU 08 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

2025.  
BEAUVOIR-ROYAS 2 / ESTRABLIN 3 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19 JANVIER 2025.

ARTAS-CHARANTONNAY 3 / EYZIN ST SORLIN 2 du 15 DECEMBRE REPORTE AU 19  
JANVIER 2025.

**INFOS : Les matchs qui ne pourront pas se jouer le 19 janvier 2025 seront reportés d'office au 26 janvier 2025.**

**Ces matchs sont des matchs aller, en cas de terrain impraticable les clubs qui reçoivent doivent impérativement demander l'inversion de leur rencontre au club adverse.**

**Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32.**

## **VETERANS**

Le tirage des coupes sera fait le mardi 14 Janvier 2025.

**Responsable : Norbert REPELLIN : TPH 07/86/40/95/23.**

**Le président  
Michel VACHETTA**



## COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 7 janvier 2025

### Procès-Verbal N°687

Président : Samuel BOURGEOIS

## FORMATION CFI U14-U19 LES 6 ET 20 FEVRIER 2025 A ST CHEF

### Liste des inscrits au 6 janvier

#### **NOM PRENOM**

AKERKEDDOU Jamal  
CORRAL BOZON Enguerrand  
COUTINHO Maeva  
DA SILVA Landry  
DESIRE Kylian  
GARDAZ Adrien  
GRIBI Youcef  
KAIBECHÉ Mustapha  
LABESSE Theo  
LEFEBVRE Laurent  
MICHALLET Jerôme  
MIRO BOSCH Hendrik Benjamin  
PEREIRA Valentin  
VEYSSILLIER Nathan  
ZULIANI Kevin

#### **CLUB**

VALLEE DU GUIERS F.C.  
U.S. ST PAUL DE VARCES  
F.C. MOIRANS  
U. S. CREYS-MORESTEL  
U. S. CREYS-MORESTEL  
VALLEE DU GUIERS F.C.  
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE  
LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN  
O. ST MARCELLIN  
FC DES LAUZES  
F.C. CHIRENS  
F.C. BALMES NORD ISERE  
F.C. BALMES NORD ISERE  
F.C. BALMES NORD ISERE  
F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX

## FORMATION CFI SENIORS LES 7 ET 21 FEVRIER 2025 A ST CHEF

### Liste des inscrits au 6 janvier

**Reste 4 places**

#### **NOM PRENOM**

AAZA Samir  
ATID Idriss  
BAJARDO Yannick  
BAR Frederic  
BOUHADDAD Sofyane  
BOUHARIZI Fares  
BOULEVARD Mickael

#### **CLUB**

FC DES LAUZES  
ENTENTE CREST AOUSTE (sous réserve)  
A.S. ST ANDRE LE GAZ  
L.C.A. FOOT 38  
A.C. SEYSSINET PARISSET  
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE  
F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX

BOUNINACHE Ilyes  
COUTINHO Jerome  
DIOMANDE Ahmed  
DUREZ Baptiste  
FIORESE Franck  
JAUER Bruno  
KHOUILY El  
KONE Youssouf  
LIVRIERI Jean Louis  
LOURENCO Agostino  
MALICORNE Yohann  
MIRO BOSCH Hendrik Benjamin  
MONIN Aurélien  
ODRU Florentin  
PAPIGNY Gregory  
PERFETTI Jeremy  
ROUSSET Herve  
SILVA Denis  
VARNIEU Stephane  
VAZ Anthony  
ZULIANI Kevin

CS OZON (sous réserve)  
U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN  
U.S. GIEROISE  
FC DES LAUZES  
F.C PAYS VOIRONNAIS  
VALLEE DU GUIERS F.C.  
U.S. SASSENAGEOISE F.  
U.S. GIEROISE  
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER  
U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN  
U.S. SASSENAGEOISE F.  
F.C. BALMES NORD ISERE  
U.S. SASSENAGEOISE F.  
F.C. BOURGOIN JALLIEU  
F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX  
BEUCROISSANT FOOTBALL CLUB  
F.C. LA SURE  
FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE  
FC DES LAUZES  
RIVES SP.  
F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX

## FORMATION CFI U6-U9 LES 6 ET 20 MARS 2025 A TULLINS

Liste des inscrits au 7/01/2025 :

<b>NOM PRENOM</b>	<b>CLUB</b>
AHRWEILLER Gregory	F.C. SEYSSINS
BENTATA Boudjellal	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GIRON Luca	U.S. RO-CLAIX
GOMEZ Quentin	U.S. RO-CLAIX
GUEDDAH Zakaria	F.C. SEYSSINS
JARRIN Alexis	F.C. BALMES NORD ISERE
MOULIN Mahe	U.S. RO-CLAIX
RANDRIANARIVELO Jacques	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
SANTAMARIA Guillaume	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
VACQUIER Jean Luc	F.C. SEYSSINS

## FORMATION CFI U10-U13 LES 7 ET 21 MARS 2025 A TULLINS

Liste des inscrits au 7/01/2025 :

<b>NOM PRENOM</b>	<b>CLUB</b>
BELLUE Simon	PIERRE CHATEL E.S.
CHABERT Lou Anne	ST GEORGES COMMIERS
DA SILVA Eduardo	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DJELLAL Adil	MISTRAL GRENOBLE FC
DJELLAL Kais	MISTRAL GRENOBLE FC
JOANNY Enzo	VAREZE FC
LEONARD Yann	VALLEE DU GUIERS FC
WALBAUM Reynald	VALLEE DU GUIERS FC

---

# Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

## **IMPORTANT :**

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site [maformation.ff.fr](http://maformation.ff.fr),
- Si le club finance sa formation : depuis [portailclubs.ff.fr](http://portailclubs.ff.fr) via le club auprès duquel il est affilié.

## PLANNING 24-25

CFI U14-U19 (3)	6 février 2025	FC Balmes Nord Isère
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6-U9 (2)	06 mars 2025	AS Tullins Fures
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (3)	03 avril 2025	FC Bourgoin Jallieu
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (4)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
<b>EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025</b>		
<b>Certif 1</b>	06 novembre 2024	Sassenage
<b>Certif 2</b>	14-mai-25	Sassenage

## INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont disponibles [sur maformation.ff.fr](http://sur.maformation.ff.fr).

Dates :

- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

### Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

### Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

## **EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS**

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

<b>Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027</b>	
<b>FORMATION ACQUISE</b>	<b>EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE</b>
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

<b>Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel</b>	
<b>FORMATION ACQUISE</b>	<b>EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE</b>
CFF (1 OU 2 OU 3 )	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

**Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :**

<b>IR2F</b>	<b>Responsable(s)</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Mail</b>
<b>Auvergne-Rhône Alpes</b>	Elise PONCET	04 72 15 30 76	<a href="mailto:formations@laurafoot.fff.fr">formations@laurafoot.fff.fr</a>